



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## ligne Paris Bâle

Question écrite n° 82831

### Texte de la question

M. Michel Raison appelle l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur la réalité des retards subis récemment par les clients de la ligne ferroviaire Paris - Bâle. Dès le mois de septembre 2005, la direction régionale de la SNCF lui avait assuré que la pérennité de cette ligne n'était en aucun cas menacée. Toutefois, face à la concurrence prochaine du réseau TGV, il souhaite rappeler que la ligne n° 4 doit offrir à sa clientèle des tarifs compétitifs et des horaires adaptés mais aussi l'assurance de la ponctualité. Ces trois éléments participent à la définition de la qualité du service et par conséquent à l'attractivité de la ligne. Outre l'organisation même du trafic par la SNCF, cette régularité impose également un matériel entretenu et renouvelé. Aussi, il lui demande de fournir, sur les trois derniers mois, les statistiques relatives aux retards enregistrés, par les trains grandes lignes d'une part et par les trains express régionaux d'autre part, ainsi que la justification des retards supérieurs à une demi-heure.

### Texte de la réponse

Les statistiques relatives à la régularité des trains Corail Intercités entre Bâle et Paris pour l'année 2006 en cumulé à fin juin font apparaître une situation stabilisée par rapport à 2005 avec 89,52 % de trains arrivés à l'heure ou avec un retard inférieur à 30 minutes à l'arrivée à Paris (on constate toutefois un résultat moins bon dans le sens Paris - Bâle avec une régularité de 84,49 %). Cependant, le taux de régularité moyen à 5 minutes en 2006 a été de 84,46 % contre 89,44 % en 2005, faisant apparaître une dégradation de 5 points sur l'ensemble de l'année. De mauvais résultats ont notamment été relevés en mars 2006, période pendant laquelle le trafic a été très perturbé et même interrompu par de fortes chutes de neige dans l'Est. Par ailleurs, un nombre élevé d'accidents de personnes contribue à fragiliser les efforts entrepris pour atteindre un niveau de régularité satisfaisant. Concernant le matériel, un effort de remotorisation d'un parc de trente engins, moteurs diesel CC72100, a été mis en oeuvre. Cependant, cette remotorisation a mis à jour d'autres faiblesses de ces engins qui ont été immobilisés pendant plusieurs mois. Enfin, les travaux d'aménagement de la gare de l'Est, indispensables à la mise en circulation du TGV Est, Européen en juin 2007 et qui ont privé la gare de deux voies utilisables provoquent des retards dans la mise à quai du matériel roulant au départ, et expliquent une régularité dans le sens Paris - Bâle inférieure de cinq points à celle du sens Bâle - Paris. La régularité sur la ligne Paris - Bâle reste une préoccupation majeure pour l'activité Corail Intercités. La SNCF poursuit ses efforts avec la modernisation du parc de locomotives Corail. Par ailleurs, de nouveaux matériels TER bi-mode neufs ont été commandés par les Régions. RFF, en ce qui le concerne, achève les travaux en gare de l'Est, ainsi que certains travaux de modernisation et de renouvellement. La régularité ne pourra donc que s'améliorer au cours des prochains mois.

### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Raison](#)

**Circonscription :** Haute-Saône (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question** : 82831

**Rubrique** : Transports ferroviaires

**Ministère interrogé** : transports, équipement, tourisme et mer

**Ministère attributaire** : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

**Date de signalement** : Question signalée au Gouvernement le 20 février 2007

**Question publiée le** : 10 janvier 2006, page 161

**Réponse publiée le** : 27 février 2007, page 2256